



BARÈME D'HONORAIRES

Pagny-sur-Moselle & Pont-à-Mousson

Transaction

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC * <i>en pourcentage</i>
< 75 000 €	6 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	8 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	9 000 €
De 150 001 € à 175 000 €	10 000 €
De 175 001 € à 200 000 €	11 000 €
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 400 000 €	5.5 %
> 400 001 €	5 %

* TVA au taux en vigueur : 20% incluse

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou recherche consenti par le mandant.

Gestion

OPTIONS	HONORAIRES <i>en pourcentage</i>
Gestion courante	7 % HT
Garantie Loyers impayés	2,5 % TTC

Location Logements nus ou meublés (Loi ALUR du 15 septembre 2014)

HONORAIRES TTC	BAILLEUR	LOCATAIRE
Rédaction du bail, visites, dossier	8 € TTC * /m ²	8 € TTC * /m ²
	<small>Montant plafonné à maximum 1 loyer Hors Charges</small>	
État des lieux **	3 € TTC * /m ²	3 € TTC * /m ²
Entremise et négociation	100 €	-

* TVA au taux en vigueur : 20% incluse

** Facturé au bailleur et au locataire le jour de la réalisation

Syndic

- 250 € HT par lot principal (barème soumis à modification selon la typologie de la copropriété)
- Vacation horaire pour prestations particulières heure ouvrable : 50 € HT
- Vacation horaire majoré de 25% dans les heures non ouvrables.